

Groupe Europe Ecologie – Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Développement social et santé
Fonctionnement

Chapitre 934 – Santé et Action Sociale

Sous-fonction 41 – Santé

Programme « Prévention et éducation à la santé »

Action « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement »

L'action est abondée de 0,45 M€ en AE et de 0,45 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'auto-financement.

Exposé des motifs :

Le Conseil régional, à travers la délibération CR03-12 a confirmé sa détermination à élargir sa politique de santé au delà des problématiques d'offres et d'accès aux soins, et à ne pas limiter son action sanitaire à cette politique de santé. C'est dans cette perspective que le Conseil régional a choisi de s'inscrire depuis 2012 dans une démarche innovante de politique de santé-environnement, pour protéger la santé et la qualité de vie des Francilien-ne-s.

Ainsi, lors de la séance de novembre 2013, l'Assemblée régionale a adopté le rapport CR 111-13 « Alimentation : du champ à l'assiette » qui prévoyait notamment la création du dispositif ALISOL pour soutenir les projets d'accès des publics précaires aux aliments de qualité pour améliorer la santé de ces populations. La baisse de crédits proposée ne permet pas d'assurer la montée en charge attendue de ce dispositif sur lequel la Région est désormais identifiée par les acteurs.

Par ailleurs, en décembre 2015 se tiendra à Paris la 21ème Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou COP21 : une étape cruciale qui devra aboutir à un nouvel accord international sur le climat. Dans ce contexte environnemental et sanitaire inquiétant, la Région s'est engagée dans le soutien à la COP 21 et depuis longtemps dans de nombreuses politiques écologiques qui visent à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur en Ile-de-France. En faisant de la pollution de l'air la grande cause santé 2015, la Région est cohérente avec son engagement et notamment avec la politique volontariste en matière de santé environnementale menée depuis 2012.

Aujourd'hui, avec près d'un quart de la population francilienne âgée de 15-85 ans qui déclare être atteint de maladie chronique, telles que les maladies endocriniennes ou métaboliques (5,8%), ou encore les maladies respiratoires (3,6%), la Région doit renforcer son objectif de prise en considération des déterminants de santé et développer les actions de prévention et de sensibilisation.

Le présent amendement propose donc un abondement total de 0,45 M€ en AE et en CP pour poursuivre la politique volontariste de la Région en matière de santé environnementale.



Mounir Satouri

42